NATIONS UNIES

S

Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2833
15 décembre 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2833e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 15 décembre 1988, à 10 h 30

Président :	M. KAGAMI	(Japon)
Membres :	Algérie	M. OUYAHIA
	Allemagne, République fédérale d'	M. VERGAU
	Argentine	M. CULLEN
	Brésil	M. de ALENCAR
	Chine	M. YU Mengjia
	Etats-Unis d'Amérique	M. OKUN
	France	M. BROCHAND
	Italie	M. MIGLIUOLO
	Népal	M. JOSSE
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. BLATHERWICK
	Sénégal	M. NDIAYE
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. BELONOGOV
	Yougoslavie	M. PEJIC
	Zambie	M. ZUZE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

88- 61153/A 8087v (F)

La séance est ouverte à 10 h 50.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION A CHYPRE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'OPERATION DES NATIONS UNIES A CHYPRE (S/20310 et Add.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Chypre, de la Grèce et de la Turquie, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur le point inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Moushoutas (Chypre), M. Nezeritis (Grèce) et M. Aksin (Turquie) prennent place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais rappeler qu'au cours des consultations du Conseil, les membres ont décidé d'adresser une invitation à M. Ozer Koray, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'adresser une invitation à M. Koray, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Le moment venu, j'inviterai M. Koray à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre pour la période allant du 1er juin au 30 novembre 1988 (S/20310 et Add.1). Ils sont également saisis d'un projet de résolution publié sous la cote S/20324, qui a été établi au cours des consultations du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé, et je mets aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/20324.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Argentine, Brésil, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Népal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, Zambie

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il y a 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 625 (1988).

Le premier orateur est le représentant de Chypre, à qui je donne la parole.

M. MOUSHOUTAS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos sentiments sincères de sympathie à l'Ambassadeur Alexandre M. Belonogov, repré entant de l'Union soviétique, pour les pertes tragiques en vies

M. Moushoutas (Chypre)

humaines et en biens subies en Arménie soviétique. Les effets dévastateurs du tremblement de terre ont profondément ému notre peuple, qui apporte son aide par tous les moyens dont il dispose.

Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, et à vous louer, ainsi que les membres du Conseil, pour avoir, à l'instant, adopté à l'unanimité la résolution qui proroge le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une nouvelle période de six mois. Nous sommes heureux que la présidence du Conseil soit assumée avec talent par le Représentant permanent du Japon, pays ami avec lequel nous entretenons des liens diplomatiques et de coopération étroits.

Mes félicitations s'adressent également à votre prédécesseur, M. Giovanni Migliuolo, Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la compétence dont il a fait preuve à la direction des travaux du Conseil pendant le mois de novembre.

Pendant la période de six mois actuellement à l'examen, aucun remède, aucune solution n'a été trouvé aux problèmes de longue date de Chypre. Au contraire, la situation dans mon pays demeure grave en raison de l'invasion et de l'occupation turques, ce que confirme le rapport pertinent du Secrétaire général (S/20310 et Add.1) dont les membres du Conseil sont maintenant saisis.

Cependant, on caresse avec prudence l'espoir de voir se réaliser un règlement juste et durable du problème - comme cela se passe également en ce qui concerne d'autres problèmes internationaux - en raison de l'amorce d'un dialogue de haut niveau entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque, sous les auspices de notre Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, qui poursuit la mission de bons offices qui lui a été confiée en vertu des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Le Gouvernement de Chypre s'est sincèrement et sans réserve félicité de ce début prometteur. Le Président de la République de Chypre, M. George Vassiliou, a dit, entre autres, à propos du début des pourparlers :

"Aujourd'hui, nous tournons une nouvelle page du livre de l'histoire troublée de Chypre. Espérons que l'avenir sera meilleur. Nous sommes tous, Chypriotes grecs et Chypriotes turcs, tenus de tirer le meilleur parti de cette chance pour le bien des générations à venir."

M. Moushoutas (Chypre)

Nous nous félicitons de la prorogation du mandat de la Force des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre unanimement décidée par le Conseil et nous promettons notre plein concours à la Force des Nations Unies pour le maintien de la paix. Nous exprimons notre profonde gratitude au Major General G. Greindl, commandant de la Force, à ses officiers dévoués et à tous les soldats qui l'entourent, ainsi qu'aux pays contributeurs, pour les services et les contributions précieux qu'ils fournissent pour la cause de la paix. L'octroi du prix Nobel de la Paix aux Forces des Nations Unies pour le maintien de la paix est un hommage rendu aux pays fournisseurs de troupes et au Secrétaire général, et une source de satisfaction toute particulière pour Chypre.

La prorogation du mandat, pour laquelle mon gouvernement a donné son assentiment préalable, touche les aspects relatifs au maintien de la paix des tâches incombant aux Nations Unies à Chypre et, comme le Secrétaire général le dit, reste "indispensable" (S/20310, par. 47). D'autre part, les efforts vigoureux faits par notre Secrétaire général et ses dévoués collègues pour le maintien de la paix méritent notre profonde gratitude et notre soutien. Les Forces de maintien de la paix des Nations Unies et le maintien de la paix vont de pair, et devraient toujours viser l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, sur la base desquelles des solutions justes et viables peuvent être trouvées.

M. Moushoutas (Chypre)

En ce qui concerne la question de Chypre, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies ont bien défini les paramètres dans le cadre desquels une solution juste et durable doit être trouvée. Ces résolutions exigent sans équivoque, entre autres, le retrait de toutes les troupes étrangères et de tous les colons de la République de Chypre, la cessation de toute ingérence étrangère dans ses affaires intérieures, le retour des réfugiés dans leurs foyers et dans leurs terres ancestrales, ainsi que la protection des libertés fondamentales et des droits de l'homme de tous les Chypriotes.

Conformément aux résolutions des Nations Unies et aux accords de haut niveau, notre objectif reste une république fédérale libre, indépendante, souveraine, démilitarisée et non alignée, sans troupes étrangères, sans colons et sans intervention unilatérale, fondée sur une économie unique, une personnalité internationale, un pays dans lequel toute la population pourra vivre et travailler où elle le souhaite et où les droits de l'homme et les libertés fondamentales seront garantis.

D'ores et déjà, une première série d'entretiens s'est achevée. Une seconde série doit commencer, le 19 décembre cette année. Cette série sera consacrée à l'étude, sans préjugé, des positions des deux parties sur un large éventail d'options pour chaque aspect du problème de Chypre et à leur évaluation à la lumière des intérêts et des préoccupations des deux parties.

Comme nous l'avons déjà dit, nous sommes désireux de trouver un règlement négocié. Nous pensons que le peuple de Chypre, dans son ensemble, ne pourra que profiter d'une solution juste et durable qui accorde une liberté sans entrave à toute notre population dans une île libre de toute présence militaire et sans barbelés.

Les aspirations de notre peuple et leur volonté de paix et de coopération dans une république fédérale dépendent de l'Organisation, dont les principes en constituent les piliers et qui fournit le cadre approprié à un règlement juste. Nous avons pleine confiance dans la vaste expérience et dans les talents diplomatiques remarquables du Secrétaire général, M. Javier Peréz de Cuéllar, qui nous guidera vers une paix durable sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies et des accords de haut niveau. Je manquerais à mes devoirs si je ne répétais pas que nous espérons sincèrement que le Secrétaire général et son représentant spécial continueront les efforts ardus qu'ils déploient pour retrouver et décompter les personnes disparues à Chypre.

M. Moushoutas (Chypre)

Nous exprimons notre profonde reconnaissance au Secrétaire général, à ses collègues si compétents, au Représentant spécial, M. Oscar Camilion, et à MM. Marrack Goulding, Gustave Feissel et Giandomenico Picco, pour leur persévérance et leur attachement à la cause de la paix dans notre pays.

Je veux également rendre hommage et exprimer la gratitude du Gouvernement et du peuple de mon pays au Major General Greindl, qui vient de quitter Chypre après avoir servi de façon éclatante la cause de la paix à Chypre, pour la manière remarquable dont, au nom des Nations Unies, il a dirigé sa mission, et parfois dans des conditions particulièrement difficiles. Nous tenons à l'assurer que le peuple de Chypre se souviendra toujours de son attachement aux objectifs de la Charte des Nations Unies à Chypre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Chypre des aimables paroles qu'il adressées à mon pays et à ma personne.

L'orateur suivant est le représentant de la Grèce, à qui je donne la parole.

M. NEZERITIS (Grèce) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais d'abord exprimer au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, S. E. l'Ambassadeur Aleksandr Belonogov, les sincères condoléances du Gouvernement et du peuple de la Grèce à la suite du tremblement de terre dévastateur qui a frappé son pays, entraînant d'énormes pertes en vies humaines et en biens matériels. La Grèce, dans toute la mesure du possible, fournit assistance aux victimes du désastre.

Monsieur le Président, qu'il me soit d'abord permis de vous féliciter à l'occasion de votre accession au poste de président du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je suis convaincu que, grâce à votre vaste expérience et à vos talents diplomatiques bien connus, nos efforts seront couronnés de succès. En même temps, je voudrais exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Italie, pour la façon efficace dont il a conduit les discussions du Conseil en novembre.

Le Conseil de sécurité vient de prolonger le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour six mois. Mon gouvernement appuie sans réserve cette décision puisque le Gouvernement de Chypre, qui est le seul représentant légitime de la République de Chypre, pour le territoire tout entier, a déjà donné son accord.

M. Nezeritis (Grèce)

Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de mon gouvernement à tous les officiers et soldats de la Force ainsi qu'à tous les pays qui ont appuyé cette force de maintien de la paix en fournissant contingents et matériel, ainsi que leurs contributions financières. Nous remercions tout particulièrement le Major General Greindl qui, après de longues années de service, quitte Chypre pour assumer d'autres fonctions. Pendant tout son mandat, le Major General Greindl s'est acquitté de sa mission conformément aux meilleures traditions des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix. Nous le remercions et lui offrons nos meilleurs voeux.

Cette année, les Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix sont au premier plan. Le prix Nobel de la paix, que le Secrétaire général a accepté en leur nom il y a à peine quelques jours, constitue la reconnaissance la plus élevée de leur contribution à la cause de la paix. Etant donné que c'est la première reconduction d'une force des Nations Unies chargée du maintien de la paix après la la remise de ce prix à Oslo, je voudrais rendre hommage aux centaines de milliers d'hommes et de femmes qui ont servi la cause commune de la paix sous le drapeau bleu des Nations Unies, particulièrement ceux qui ont consenti le sacrifice de leur vie dans l'exercice de leurs fonctions.

La Force des Nations Unies à Chypre est une des plus anciennes parmi les opérations des Nations Unies chargées du maintien de la paix. S'il faut la maintenir depuis si longtemps, c'est parce que le problème de Chypre n'est toujours pas réglé du fait que les résolutions des Nations Unies, qui énoncent sans équivoque les conditions de règlement, n'ont pas été appliquées. Point n'est besoin de rappeler toutes les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qui traitent explicitement de la question. Je me contenterai de rappeler la résolution 365 (1974), par laquelle le Conseil de sécurité entérine la résolution 3212 (XXIX), adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale, laquelle exige entre autres le retrait rapide de toutes les forces armées étrangères, ainsi que les résolutions 541 (1983) et 550 (1984) du Conseil de sécurité. Si ces résolutions avaient été appliquées, certaines des questions fondamentales auraient été réglées solidement et il n'aurait pas été très difficile de se mettre d'accord sur les autres questions en suspens.

M. Nezeritis (Grèce)

A ce stade, je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail des divers aspects de la question de Chypre. Tous les éléments sont bien connus de tous. Nous voulons trouver une solution à la question parce que la prolongation de la situation actuelle fait peser une menace sur la paix non seulement dans l'île mais dans toute la région. Nous attachons donc une importance particulière à la question de démilitarisation de la République de Chypre. Elle se trouve au centre de nos considérations dans la recherche d'une solution viable.

Nous continuons de chercher une solution juste, équitable et durable au problème, qui garantisse l'indépendance, l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République de Chypre, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. C'est pourquoi nous appuyons toute proposition qui permettrait de promouvoir une solution aux quatre questions fondamentales : le retrait des forces étrangères, le retrait des colons, la question des garanties et la question des trois libertés.

Dans quelques jours, le Président de la République de Chypre, M. Vassiliou, et le dirigeant chypriote turc, M. Denktash, reprendront leurs discussions dans la recherche d'une solution équitable, juste et durable au problème de Chypre. Nous nous félicitons de cette évolution de la situation et rendons hommage aux efforts du Secrétaire général, M. Javier Peréz de Cuéllar à cet égard. Le Gouvernement grec se félicite de la poursuite des discussions actuelles, qui doivent avoir pour but de trouver une solution assurant le fonctionnement de l'Etat, l'unité du pays et la démilitarisation de Chypre.

Nous espérons sincèrement que les discussions seront fructueuses et que le peuple chypriote pourra enfin profiter de la paix après avoir connu pendant si longtemps les misères de la lutte et de la guerre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Grèce des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est M. Ozer Koray, à qui le Conseil de sécurité a adressé une invitation conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KORAY (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous remercier, ainsi que tous les autres membres du Conseil de sécurité, de m'avoir donné la possibilité de participer au présent débat du Conseil sur la prolongation du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

C'est avec une angoisse et un ressentiment profonds que nous avons assisté à une autre tentative faite par la partie Chypriote grecque pour troubler la paix à Chypre. Un soldat chypriote turc a été abattu par des soldats chypriotes grecs à Nicosie le 11 décembre, alors qu'il patrouillait la frontière de la République turque de Chypre-Nord. Le soldat, qui a été tué de balles dans le dos, suivait comme d'habitude le parcours établi pour les patrouilles à l'intérieur du territoire chypriote turc et n'était pas, contrairement aux allégations des autorités chypriotes grecques, dans la zone tampon. Un porte-parole de la Force à Nicosie a également confirmé que le soldat chypriote turc ne représentait aucun danger pour les soldats chypriotes grecs dans ce secteur. Le feu nourri déclenché sans provocation contre le soldat chypriote turc par des éléments chypriotes grecs ne peut être décrit que comme un meurtre prémédité et, comme tel, devrait être condamné par la communauté mondiale.

A cet égard, je tiens à attirer l'attention des membres du Conseil sur un document qui figurait parmi la série de propositions présentées par la partie chypriote turque à la réunion tenue à New York en novembre. Ce document énonçait une manière d'envisager la question de la "déconfrontation" en vue de réduire la tension le long de la frontière à Nicosie. Malheureusement, cette proposition ne figure pas dans le rapport du Secrétaire général qui, entre parenthèses, au paragraphe 11, fait état des préoccupations de la Force en ce qui concerne la situation à Nicosie où :

"les troupes des deux parties sont toujours dangereusement proches les unes des autres." (S/20310, par. 11)

M. Koray

Le fondement et le motif sous-jacents de la proposition chypriote turque de prendre d'urgence des mesures de "déconfrontation" dans la région deviennent plus évidents encore à la suite de ce douloureux incident. La partie chypriote turque a demandé la mise en oeuvre de cette proposition sans plus attendre, du fait qu'elle s'inscrit en marge de la notion de "tout intégré" régissant le reste des propositions.

A moins que la partie chypriote grecque n'assume ses responsabilités, il est évident que les présents pourparlers entre les parties ne seront pas fructueux. La question des conséquences de la situation peu propice créée par cet acte déplorable sur le processus de négociation sera abordée avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies à Chypre, par le Président de notre République, M. Rauf Denktash, dès son retour de Rome. La partie chypriote grecque devra s'engager sans ambiguïté à respecter l'accord de cessez-le-feu et à s'abstenir de toute autre violation de la zone tampon.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que les troubles frontaliers les plus récents, dont nous traiterons plus tard de façon plus détaillée, suivis par le meurtre d'un soldat chypriote turc, font partie des ambitions démesurées de la partie chypriote grecque, qui veut imposer par la force son autorité illégale aux zones chypriotes turques qui sont en dehors de son domaine et de sa juridiction. L'attitude des dirigeants chypriotes grecs face aux récents incidents est fort décourageante. Des communiqués provocateurs parus récemment dans la presse chypriote grecque et la déclaration du Ministre chypriote grec de la défense louant l'action fatale qui vient d'être commise par ses soldats à la frontière montrent bien que la partie chypriote grecque continue de se comporter en ennemi.

Cet incident déplorable et la réaction déraisonnable qu'il a entraînée de la part de la partie chypriote grecque ont poussé le Gouvernement de la République turque de Chypre-Nord à réévaluer l'ensemble de la situation.

Les récents événements ont prouvé une fois de plus que la paix qui règne dans l'île depuis 1974 dérange les autorités chypriotes grecques. Là où le bât blesse, c'est que la situation pacifique et stable qui règne dans l'île réfute leur argument sans fondement selon lequel le problème chypriote découle des événements de 1974. Pour compromettre les présentes conditions pacifiques dans l'île, les Chypriotes grecs n'hésitent pas à orchestrer des troubles le long des frontières.

M. Koray

Plusieurs manifestations gratuites, montées au cours de l'année écoulée, ont abouti à des violations répétées de la frontière entre la République turque de Chypre-Nord et Chypre-Sud. Il est à noter en particulier que des anciens et des nouveaux dirigeants chypriotes grecs non seulement ont appuyé ces manifestations violentes, mais y ont participé. Par leur présence et par les discours qu'ils y ont prononcés, ces dirigeants chypriotes grecs ont ouvertement prêté leur appui personnel à ces provocations qui vont à l'encontre de l'essence même des pourparlers en cours entre les deux chefs des communautés pour parvenir à un règlement fédéral bizonal par des moyens pacifiques.

Qui plus est, les récentes manifestations frontalières n'étaient pas des réunions spontanées comme le prétend la partie chypriote grecque, mais bien des actions organisées perpétrées, cela est prouvé, par ces autorités pour fomenter des troubles destinés à attirer l'attention de tierces parties. D'après un reportage paru dans l'édition du 18 novembre 1988 du Guardian, des soldats de la Force des Nations Unies ont été blessés lors des récentes démonstrations chypriotes grecques. Le bulletin de presse témoigne de la nature organisée et extrêmement dangereuse des incidents :

"... nouvelle tendance dangereuse qui porte à croire que le niveau de la violence avait été planifié : plusieurs bombes à essence ont été lancées sur les Forces des Nations Unies mais ont été éteintes en vol. Des manifestants ont également jeté des allumettes pour essayer de mettre le feu à de l'essence le long des lignes de la Force."

La dépêche note en outre que des membres de l'unité dite Garde nationale chypriote grecque, en civil ou en uniforme, ont participé activement, selon des témoins, aux récents incidents survenus le long de la frontière, contribuant ainsi à l'escalade de la violence.

Dans son rapport le plus récent, le Secrétaire général note également que :

"Malheureusement, ces événements ont donné lieu à des actes de violence contre le personnel de la Force." (S/20310, par. 16)

Le rapport révèle également que c'est uniquement après l'intervention personnelle du Commandant de la Force des Nations Unies auprès du Ministre de l'intérieur chypriote grec que la police chypriote grecque est passée à l'action.

M. Koray

M. Charles Gaulkin, porte-parole des Nations Unies à Nicosie, est cité dans le quotidien de langue anglaise Cyprus Mail, publié à Chypre-Sud, comme ayant dit, en exprimant le souci commun des milieux des Nations Unies à propos des récents troubles frontaliers :

"Nous en avons assez d'être la cible des manifestants... C'est pire que jamais et les manifestants deviennent de plus en plus violents, les manifestations plus fréquentes... C'est un état de choses que nous ne pouvons tolérer plus longtemps... Il ne peut qu'entraîner des situations incontrôlables."

Je voudrais maintenant m'étendre quelque peu sur l'étape actuelle des efforts déployés pour favoriser une solution dans l'Île et sur l'attitude positive de la partie chypriote turque dans ce processus. En passant, je parlerai aussi de la réalité qui prévaut dans l'Île et qui a des répercussions directes sur la forme et la substance d'un règlement à venir à Chypre.

La réalité qui prévaut à Chypre depuis 1974 est la coexistence de deux états séparés et indépendants, chacun exerçant son contrôle et sa juridiction sur son propre territoire. Il convient de souligner que la reconnaissance de cette réalité s'impose car nous n'arriverons à instaurer une fédération à Chypre qu'en veillant à ce que les deux entités politiques aient un statut égal. Plusieurs principes fondamentaux sont jugés indispensables par la partie chypriote turque dans tout règlement fédéral à venir. Il s'agit premièrement de l'égalité politique, deuxièmement de la bisonalité et, troisièmement, de la sécurité et du maintien de la garantie efficace de la Turquie.

M. Koray

Les deux parties à Chypre ont, plusieurs fois, exprimé le voeu d'unir leurs Etats respectifs en une entité fédérale. Les paramètres d'une telle solution ont été énoncés dans l'Accord au sommet Makarios-Denktash de 1977. Il faut donc absolument que les deux parties, conformément à leur volonté déclarée, entament des négociations pour rechercher un règlement fondé sur les paramètres établis - à savoir un cadre fédéral bizonal et bicommunautaire.

Le comportement de la partie chypriote turque lors des négociations longues et ardues qui se déroulent depuis plusieurs années s'est caractérisé par le strict respect de ces paramètres. En revanche la partie chypriote grecque n'a pas agi en conséquence. L'élection de M. Vassiliou en tant que dirigeant chypriote grec n'a modifié en rien la situation. Sa politique déclarée révèle que la partie chypriote grecque n'est pas encore prête ni disposée à assumer une position constructive et réaliste à l'égard d'une solution négociée à Chypre sur la base d'une fédération bizonale et binationale, comme accepté précédemment.

Nous sommes convaincus que le dirigeant chypriote grec n'a pas manifesté suffisamment de volonté politique pour se mettre d'accord avec son homologue chypriote turc, et notre opinion est encore renforcée par une déclaration récente, publiée dans la presse chypriote grecque du 1er décembre, du DIKO, parti politique chypriote grec dirigé par l'ancien dirigeant chypriote grec M. Kyprianou, selon lequel M. Vassiliou est d'accord avec sa politique que l'on ne peut décrire autrement que comme intransigeante et inefficace.

A ce stade, point n'est besoin de rappeler à tous les intéressés que la question de Chypre ne peut avoir réalistement que deux solutions possibles dans l'avenir : premièrement, l'instauration d'une république fédérale bizonale fondée sur l'égalité de statut politique pour les deux peuples de Chypre; et, deuxièmement, le maintien de la situation actuelle de l'île : autrement dit, la consolidation de deux Etats indépendants à Chypre.

Si la partie chypriote grecque n'est pas prête à concentrer tous ses efforts à la réalisation de la première solution, la communauté internationale devra inévitablement reconnaître les deux Etats chypriotes séparés et indépendants.

La première étape des pourparlers entre les deux dirigeants à Chypre et la session d'évaluation conjointe qui a eu lieu récemment avec le Secrétaire général à New York sont traitées aux paragraphes 41, 42 et 43 du rapport du Secrétaire général.

M. Koray

A cet égard, je tiens à attirer l'attention du Conseil de sécurité sur la série de propositions avancées par le Président Denktash lors de la réunion qui s'est tenue récemment à New York, qui traitent des questions soulevées par la partie chypriote grecque au cours de la première étape des pourparlers. La partie chypriote turque a préparé et présenté ces propositions, en conformité avec sa position de bonne volonté et de conciliation, pour faciliter le progrès en présentant des possibilités de solution réalistes. Les propositions chypriotes turques sont intitulées comme suit : premièrement, approche chypriote turque de la question des prétendues "trois libertés" en tant qu'élément d'un tout intégré; deuxièmement, approche chypriote turque de la question des forces chypriotes et non chypriotes en tant qu'élément d'un tout intégré; troisièmement, approche chypriote turque s'agissant de garanties adéquates et efficaces en tant qu'élément d'un tout intégré; quatrièmement, structure fédérale, en tant qu'élément d'un tout intégré, essentielle à un règlement global; cinquièmement, approche chypriote turque s'agissant du déroulement des pourparlers à l'avenir; et, enfin, approche chypriote turque de la question de la "déconfrontation".

Cette initiative de la partie chypriote turque a été considérée par toutes les parties intéressées comme positive et constructive et, de ce fait, a entraîné une réaction favorable du Secrétaire général des Nations Unies, qui a émis l'espoir que ces propositions seraient étudiées très sérieusement comme elles le méritent. L'attitude négative manifestée par la partie chypriote grecque a été la seule exception à cette opinion partagée. Nous voulons espérer que la partie chypriote grecque reviendra sur sa position et saisira cette occasion pour manifester sa volonté de tenir des négociations productives et substantielles avec son homologue chypriote turc.

S'agissant de nos propositions, j'estime qu'il est nécessaire d'attirer l'attention sur une remarque faite récemment par le Ministre des affaires étrangères de la Grèce, M. Karolas Papulias, par laquelle il contestait l'autorité et la position du Président Denktash pour ce qui est de présenter les propositions susmentionnées. M. Papulias devrait savoir que ces propositions ont été présentées par un président chypriote turc élu démocratiquement qui, avec son peuple, lutte contre les tentatives grecques et chypriotes grecques de transformer Chypre en colonie grecque depuis 30 ans et qui, en même temps, recherche une solution assortie de garanties rigoureuses qui empêche un retour aux conditions

M. Koray

de 1963-1974. M. Papulias a demandé, de façon provocatrice : "Qui est Denktash? Quelle serait sa position sans l'appui militaire et économique de la Turquie?" Le Président Denktash a répondu ce qui suit à cette remarque :

"M. Papulias demande ce qui nous serait arrivé sans l'appui militaire et économique de la Turquie ... Oui, M. Papulias, moi, Denktash, et la communauté chypriote turque, savons fort bien ce qui nous serait arrivé. Nous aurions été massacrés et enterrés dans des fosses communes comme nos frères, les habitants d'Ayios Vasilios, de Maratha et de Sandalaris, qui ont été assassinés malgré la garantie de la Turquie ... Et ceux d'entre nous qui auraient survécu le massacre seraient devenus des citoyens de deuxième classe, soumis à un traitement inhumain aux barricades et opprimés de toutes les façons possibles, comme nous avons d'ailleurs été traités pendant de nombreuses années.

Oui, M. Papulias, nous vous sommes reconnaissants d'avoir posé cette question, parce qu'elle nous donne l'occasion une fois de plus d'expliquer au monde pourquoi nous refusons d'abandonner la garantie de la Turquie.

Oui, nous nous posons également cette même question et nous sommes reconnaissants à Dieu de nous avoir donné l'appui de la Turquie.

Oui, M. Papulias, vous avez, dans votre déclaration, expliqué très clairement ce que vous auriez fait à la communauté chypriote turque : vous l'auriez anéantie complètement si nous n'avions pu compter sur l'appui de la Turquie.

Nous vous remercions d'avoir précisé la position de la Grèce et nous tenons à vous assurer que nous refuserons tout règlement qui ne prévoie pas la garantie effective et tout autre appui de la Turquie."

La partie chypriote turque est profondément préoccupée devant la concentration continue de troupes et d'armes dans le sud de Chypre. La vente d'armes offensives à Chypre-Sud par certains pays européens a porté un coup très dur aux efforts du Secrétaire général en encourageant la partie chypriote grecque à maintenir sa position inflexible à l'égard des pourparlers intercommunautaires. Qui plus est, nous sommes en train d'examiner de près une mesure coordonnée prise récemment par l'administration chypriote grecque et la Grèce pour augmenter la puissance de frappe des troupes chypriotes grecques et grecques combinées sur l'île en important des armes en provenance de la Grèce et en installant des usines d'armements, sous

M. Koray

le prétexte d'augmenter la capacité de "défense". Nos autorités ont déjà dûment informé le Secrétaire général des répercussions de cette mesure et autres activités militaires qui risquent de renforcer l'esprit aventurier de la partie chypriote grecque.

Dans ces circonstances, la sécurité du peuple chypriote turc, confronté à un voisin hostile et lourdement armé, continuera d'être garantie efficacement par la présence physique de la Turquie à Chypre-Nord. Compte tenu des expériences amères du passé et de la situation actuelle, le maintien de la garantie turque s'impose pour protéger le peuple chypriote turc qui s'oppose résolument à un retour à la situation vulnérable d'avant 1974.

A ce stade du débat, qu'il me soit permis de répéter que la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter sur la reconduction du mandat de l'UNFICYP est inacceptable pour la partie chypriote turque pour les mêmes raisons qui ont déjà été exposées lors de débats antérieurs du Conseil sur cette question.

M. Koray

Toute résolution qui parle du Gouvernement chypriote grec de Chypre-Sud comme étant le "Gouvernement de la République de Chypre" est totalement rejetée par la partie chypriote turque, étant donné que ce genre de résolutions ignorent la réalité qui prévaut à Chypre et tendent à nier le principe d'égalité entre les deux parties.

Malgré son rejet total et inévitable de la présente résolution, pour les raisons que je viens d'évoquer, le Gouvernement de la République turque de Chypre-Nord est néanmoins tout à fait disposé à accepter la présence de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre sur le territoire de la République turque de Chypre-Nord, sur les mêmes bases que celles établies en juin 1988. Nous maintenons en conséquence que le principe, la portée, les modalités et les procédures de la coopération entre les autorités de la République turque de Chypre-Nord et la Force doivent se fonder uniquement sur des décisions qui seront prises exclusivement par le Gouvernement de la République turque de Chypre-Nord.

Avant de terminer, j'aimerais saisir cette occasion pour remercier le Commandant sortant de la Force, le général Gunther Greindl, qui s'est acquitté de sa tâche ardue dans des circonstances particulièrement difficiles et tendues. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir participé aux efforts destinés à sauvegarder l'impartialité de la Force dans sa mission infiniment importante.

J'aimerais également réaffirmer notre appui à la mission de bons offices du Secrétaire général. Nous demeurons fermement décidés à trouver une solution dans un cadre bicommunautaire, bisonal et fédéral. Aussi, je tiens à féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général à Chypre, M. Oscar Camilion, de ses efforts inlassables durant la première série de pourparlers et à le remercier de sa contribution positive au processus de négociation à Chypre.

J'aimerais terminer sur une mise en garde : le succès de la prochaine série de pourparlers qui doivent avoir lieu à Nicosie à la fin du mois dépendra dans une grande mesure de la volonté de la partie chypriote grecque de respecter l'approche du "tout intégré" acceptée par les deux parties. Avant d'aborder en détail l'examen des questions dans le cadre convenu entre les deux parties, il faudra, pour commencer, que la partie chypriote grecque réponde aux questions suivantes qui lui ont été posées, directement ou indirectement, en maintes occasions : la partie chypriote grecque est-elle prête oui ou non à travailler à la création d'un Etat en association avec la partie chypriote turque fondé sur le principe fondamental de

M. Koray

l'égalité? La partie chypriote grecque est-elle oui ou non disposée à partager, sur un pied d'égalité, l'autorité gouvernementale dans un cadre fédéral bizonal? Les réponses à ces questions primordiales permettront de savoir si oui ou non il est possible de s'acheminer vers un règlement fédéral à Chypre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Koray des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Turquie; je lui donne la parole.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Pour commencer, je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé et exprimer à mon tour notre profonde sympathie au représentant de l'URSS pour les souffrances cruelles des habitants de la République socialiste soviétique d'Arménie en raison de la catastrophe qui a frappé cette région. Mon gouvernement a procuré une aide d'urgence aux victimes et reste en contact avec les autorités soviétiques pour fournir toute nouvelle assistance.

Monsieur le Président, j'aimerais vous exprimer mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de décembre ainsi que mes meilleurs voeux de succès. Nous nous réjouissons de voir le Conseil de sécurité présidé par le représentant du Japon, pays avec lequel la Turquie entretient des relations étroites et cordiales. Nous sommes certains que vos talents de diplomate, votre sagesse et votre connaissance approfondie des questions internationales délicates seront extrêmement précieux pour le Conseil de sécurité.

Je voudrais également rendre hommage à l'ambassadeur Migliuolo et à sa délégation pour avoir assuré la direction du Conseil au mois de novembre de manière compétente et distinguée.

La résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil contient des éléments inacceptables. Nous ne pouvons souscrire à une prolongation du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre sur cette base. M. Koray, le représentant de la République turque de Chypre-Nord, vient d'expliquer la position de son gouvernement sur les modalités de la présence de la Force dans son pays. Mon gouvernement appuie cette position.

Le présent débat intervient quelques jours seulement après l'incident déplorable au cours duquel un soldat chypriote turc, qui effectuait une ronde à proximité du Ledra Palace, a été mortellement blessé par des soldats chypriotes

M. Aksin (Turquie)

grecs. J'aimerais attirer l'attention du Conseil sur le fait que ce soldat a été abattu d'une balle dans le dos. Dans la déclaration prononcée à la suite de l'incident par le porte-parole de la Force, M. Gaulkin, on lit la phrase suivante :

"L'enquête menée par la Force n'a pas permis d'établir que le soldat représentait une menace quelconque pour les soldats de la Garde nationale chypriote grecque opérant dans la zone."

Il est clair qu'il faut empêcher que des incidents de ce genre ne se reproduisent au moment où l'on redouble d'efforts pour parvenir à une solution pacifique par la négociation.

Mon gouvernement désire ardemment voir aboutir les négociations et appuie sans réserve la mission de bons offices du Secrétaire général. Nous lui sommes reconnaissants des efforts inlassables et dévoués qu'il déploie pour permettre aux deux parties d'aboutir à un règlement négocié du problème de Chypre. Il nous faut également exprimer notre gratitude à son éminent Représentant spécial, M. Oscar Camilion, dont les talents de diplomate lui ont permis d'apporter une précieuse contribution aux négociations en cours. Nous tenons également à remercier le Commandant de la Force, le général Greindl, pour les nombreuses années qu'il a passées à Chypre au service de la Force, dans des circonstances difficiles, avec loyauté et une qualification professionnelle élevée. Nous nous réjouissons de le voir présent parmi nous.

Cela fait 13 ans que le Secrétaire général, dans le cadre de sa mission de bons offices, organise plusieurs séries de pourparlers intercommunautaires utiles. Les deux accords de haut niveau de 1977 et 1979 entre les dirigeants chypriotes turcs et chypriotes grecs, qui ont établi l'objectif de la création d'une république fédérale à Chypre et défini les larges paramètres d'une solution fédérale, ont été réalisés avec l'aide du Secrétaire général. Les notions fondamentales consacrées dans ces accords ont été confirmées par la "Déclaration liminaire" du Secrétaire général, en 1980. Les deux parties ont continué leurs pourparlers entre 1980 et 1983 sous les auspices du Secrétaire général. En août 1984, le Secrétaire général a entamé une nouvelle série de consultations intensives, qui ont abouti à l'élaboration d'un projet d'accord-cadre le 29 mars 1986. Comme les membres du Conseil s'en rappelleront, cet accord-cadre a été accepté par la partie chypriote turque. Mais du fait de son rejet par la partie chypriote grecque, la recherche d'un règlement pacifique a été interrompue, jusqu'à tout récemment encore.

M. Aksin (Turquie)

Au cours de ces derniers mois, nous avons été témoins d'une évolution politique et encourageante de la situation à Chypre. Le Gouvernement turc se réjouit de la reprise des négociations entre les deux parties chypriotes. Nous espérons sincèrement que cette nouvelle phase des négociations entre les deux dirigeants marquera le début du processus de l'instauration d'une ère nouvelle à Chypre. A ce stade, il importe que les tierces parties s'abstiennent de prendre des positions et d'adopter des attitudes sur cette question qui pourraient perturber les négociations délicates en cours. La Turquie est convaincue que seules les deux parties chypriotes peuvent trouver une solution à Chypre, en négociant sur un pied d'égalité.

Lors des négociations, il est important que les parties respectent leurs préoccupations respectives et étudient dans un esprit de bonne volonté le moyen de satisfaire ces préoccupations. Il n'est ni possible ni réaliste de faire marche arrière jusqu'à la période 1963-1974. Dans les négociations, les leçons amères de l'histoire devraient être pleinement prises en compte par les deux parties.

Je ne veux pas rappeler les événements sanglants qui ont eu lieu depuis la rupture de l'Etat d'association en 1963. Il est clair cependant que les années qui se sont écoulées entre 1963 et 1974 ont constitué pour la communauté chypriote turque la période la plus sombre de son existence. Après une expérience aussi amère, les Chypriotes turcs ne peuvent plus s'exposer aux mêmes risques à l'avenir. Il n'est pas non plus de l'intérêt des Chypriotes grecs d'ignorer les souffrances passées des Chypriotes turcs, si leur intention est véritablement d'établir une structure fédérale viable, qui permette aux deux communautés de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie.

M. Aksin (Turquie)

L'objectif du processus de négociation dans l'île est la création d'un Etat fédéral, bicommunautaire et bizonal fondé sur la parité politique des deux peuples à Chypre. Ces paramètres de règlement ont été définis dans le cadre des diverses négociations menées sous les auspices du Secrétaire général depuis le milieu des années 70. La partie chypriote turque adhère strictement aux principes consacrés dans les accords auxquels sont parvenues les deux parties avec l'aide du Secrétaire général. Leurs efforts visent la mise en place d'une structure fédérale viable dans laquelle les deux peuples et leurs Etats fédérés respectifs pourront coexister côte à côte et coopérer l'un avec l'autre en tant que partenaires égaux.

Dans les fédérations, la parité politique des unités fédérées est un facteur essentiel. Dans le cas de Chypre, où l'affrontement communautaire est une réalité depuis 25 ans, la parité politique est plus nécessaire encore.

La bizonalité est également un principe convenu de cette future fédération à Chypre; elle est énoncée dans l'Accord de haut niveau conclu en 1977. La "déclaration liminaire" faite en 1980 par le Secrétaire général des Nations Unies insiste en ces termes sur cet élément fondamental :

> "Les deux parties ont réaffirmé leur appui à une solution fédérale de l'aspect constitutionnel du problème de Chypre et à une solution bizonale de l'aspect territorial de ce problème." (S/14100, annexe)

Nous ne devons pas oublier que ce principe fondamental, repris dans tous les documents élaborés depuis par le Secrétaire général, comporte un aspect de sécurité qui est vital pour la partie chypriote turque.

Je voudrais maintenant faire quelques brèves observations à propos du rapport du Secrétaire général contenu dans le document S/20310. Au paragraphe 42 de ce rapport, il est question de la rencontre, à New York, des deux dirigeants ainsi que de la première série de pourparlers, dont on souligne qu'ils ont contribué à la formation de bonnes relations de travail et à la clarification de nombre des problèmes et des difficultés auxquels se heurtaient les deux parties. Puis au paragraphe 46 dudit rapport, on exhorte les deux parties à aller de l'avant et à s'attaquer aux problèmes difficiles afin que la situation présentement encourageante puisse être maintenue.

Par contre, il n'est pas fait mention des documents soumis à M. Vassiliou par le Président Denktash, lesquels contiennent les vues des Chypriotes turcs sur six domaines d'importance majeure, dont les trois libertés, les forces chypriotes et

M. Aksin (Turquie)

non chypriotes, les garanties appropriées, la structure fédérale, la suite à donner aux pourparlers et les mesures pour faire cesser l'affrontement. Nous regrettons de constater que cette information importante ne figure pas dans le rapport. Ce dernier risque en effet de donner une fausse impression en exhortant les deux parties à aller de l'avant quand la partie chypriote turque a déjà fait sa part.

Nous sommes convaincus que le Président Denktash a bien fait de soumettre des idées constructives à New York, contribuant ainsi grandement au processus de négociation. Au cours de la visite de M. Denktash à Ankara, à la veille des réunions de New York, mon gouvernement l'y a vivement encouragé. Nous croyons aussi que l'initiative de M. Denktash a aidé le Secrétaire général, qui s'efforce de donner une nouvelle impulsion au processus de négociation.

Le meurtre récent d'un Chypriote turc évoqué tout à l'heure souligne d'ailleurs le caractère opportun des propositions chypriotes turques. Si la partie chypriote grecque réagit positivement aux propositions du Président Denktash pour faire cesser l'affrontement, il sera plus facile de prévenir pareils incidents à l'avenir. Les propositions en vue de faire cesser l'affrontement auraient dû être incorporées au paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général.

Il me paraît utile, à cet égard, de dire quelques mots à propos des informations contenues au paragrahe 16 du dernier rapport du Secrétaire général. Ce paragraphe appelle notre attention sur les nombreuses manifestations violentes organisées par les Chypriotes grecs à l'intérieur de la zone tampon. Il est clair que ces actes d'agression, organisés avec l'appui des autorités chypriotes grecques, ont été le prélude à des incidents plus graves, comme le meurtre du soldat chypriote turc. Nous nous voyons donc dans l'obligation de demander aux autorités chypriotes grecques de renoncer à leur comportement inacceptable consistant à organiser des manifestations violentes qui vont à l'encontre de la recherche de la paix et de la stabilité dans l'île.

Il n'est pas fait mention dans le rapport des derniers efforts de réarmement des autorités chypriotes grecques. Je me dois d'attirer l'attention des membres du Conseil sur les dangers que présente l'accroissement de la puissance militaire au sud de Chypre. Il y a quelques jours à peine, un nouvel officier grec a été nommé commandant de la Garde nationale chypriote grecque. Les déclarations faites récemment par les autorités chypriotes grecques responsables mettent en relief leurs efforts pour préparer leur armée à la guerre. La presse chypriote grecque

M. Aksin (Turquie)

annonce que la durée de détachement des officiers grecs auprès de la Garde nationale chypriote grecque passera de deux à trois ans et que les nouveaux officiers grecs seront envoyés pour former les troupes chypriotes grecques à l'emploi de systèmes d'armes sophistiqués. Nous notons dans ces mêmes articles de presse que l'envoi d'armes et d'équipements militaires de Grèce et d'autres pays à destination du sud de Chypre sera accéléré et que des pièces détachées pour les véhicules militaires ainsi que des munitions seront dans l'avenir fabriquées dans le sud avec l'aide technique de la Grèce.

Un accroissement de la puissance militaire est parfaitement injustifiable à ce stade critique des négociations intercommunautaires, outre qu'il est gravement préoccupant pour l'avenir des négociations.

Qu'il me soit permis de rappeler une fois encore qu'au cours de sa rencontre avec M. Vassiliou, M. Denktash a fait des propositions encourageantes et constructives en ce qui concerne les forces chypriotes et non chypriotes. Il convient également de rappeler qu'à en juger par le comportement des forces turques à Chypre ces 14 dernières années, leur unique mission est de protéger les Chypriotes turcs. J'aimerais également attirer l'attention du Conseil sur le fait que la République turque de Chypre-Nord n'a absolument aucune ambition territoriale vis-à-vis de son voisin du sud. Par contre, les visées chypriotes grecques sur l'ensemble du territoire du nord sont bien connues.

Il ne fait aucun doute que le rythme actuel de réarmement dans le sud va sérieusement compliquer le processus de négociation. La méfiance qui règne entre les deux parties à Chypre va encore en être renforcée. Si les Chypriotes grecs ne mettent pas un terme à cette campagne de réarmement, il ne sera pas possible au Gouvernement chypriote turc de faire comprendre à son peuple pourquoi il a adopté une attitude constructive sur la question des forces chypriotes et non chypriotes.

Je voudrais, pour conclure ma déclaration, évoquer les mesures de bonne volonté proposées au début de cette année par les Chypriotes turcs aux Chypriotes grecs. Celles-ci portent sur un large éventail de domaines de coopération, comme le commerce, le tourisme, les transports, les communications, la protection de l'environnement, la santé et les activités sportives et culturelles. Leur objectif était d'offrir de nouvelles occasions de progresser vers la paix. Mais elles n'ont pas été acceptées par les dirigeants chypriotes grecs.

M. Aksin (Turquie)

Il faut, pour que les négociations en cours aboutissent, qu'un climat de confiance mutuelle règne entre les deux parties à Chypre. Nous espérons que les mesures de bonne volonté ainsi que les idées constructives présentées récemment par les Chypriotes turcs seront bien reçues et que les Chypriotes grecs suivront cet exemple au cours de la phase de négociations à venir. La Turquie continuera d'encourager les Chypriotes turcs dans leur attitude constructive. Nous espérons en retour que les Chypriotes grecs adopteront une attitude plus favorable à une solution fédérale à Chypre. Aucune fédération ne sera possible ni durable sans ces éléments essentiels que sont le respect mutuel, la confiance mutuelle et l'estime réciproque.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Turquie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au représentant de Chypre, qui a demandé à faire une déclaration.

M. MOUSHOUTAS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Honnêtement, j'espérais ne pas à avoir à répondre. Je commencerai par dire combien je regrette les pertes en vies humaines dans la zone tampon. A l'inverse de ce qui s'est passé à propos du récent incident tragique dont a été victime un Chypriote grec, nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour éviter de tirer. On ne peut pas en dire autant des Chypriotes turcs. Il est intéressant de noter que le soldat chypriote grec qui a été tué portait des vêtements de sport et n'était pas armé alors que le Chypriote turc était en uniforme et armé.

Nous ne trouvons pas d'excuses aux attaques contre des membres de la Force des Nations Unies. En manifestant, notre peuple exprimait son découragement et rejetait l'occupation de sa patrie et de sa terre.

M. Moushoutas (Chypre)

Ces manifestations ne constituaient absolument pas une menace pour la communauté chypriote turque, et elles n'étaient pas, comme l'a prétendu la partie turque, encouragées par le Gouvernement pour saper le dialogue en cours.

Quant à la référence selon laquelle l'entité des zones occupées serait un Etat indépendant, je n'ai qu'à rappeler aux membres du Conseil de sécurité les résolutions 541 (1983) et 550 (1984).

S'agissant des propositions de M. Denktash, en principe, les propositions ou idées qui comprennent des dispositions d'occupation et de présence perpétuelles de troupes étrangères constituent la réapparition, à notre époque éclairée du XXe siècle, d'une politique de tutelle continue. Pis encore, les propositions ou idées qui s'opposent à la liberté d'établissement et de propriété de terres dans le même pays pendant 18 ans sont, pour le moins, contraires aux normes minima énoncées par les conventions des Nations Unies à propos de ces libertés.

Dans ce cas précis, aucune proposition n'a été soumise; selon la description de la partie turque, il s'agissait d'idées, mais elles n'ont pas été présentées à la table des négociations. Elles ont été exprimées en un lieu et un temps inopportuns; ce que l'on attend, c'est ce que demande le Secrétaire général, à savoir des propositions d'options, à Nicosie.

Le communiqué publié par le Secrétaire général au terme de sa rencontre avec le Président Vassiliou et M. Denktash ne fait aucune référence aux "idées" ou "propositions" de la partie turque. Et ce n'était pas par omission.

Chypre est 100 fois plus petite que la Turquie, qui dispose de l'armée la plus importante d'Europe. Se trouvant sous occupation turque et militairement désavantagée comme elle l'est, Chypre a proposé - et renouvelle une fois de plus cette proposition ici et maintenant - de démilitariser la République de Chypre. Tant que la partie turque rejettera la démilitarisation, il sera absurde qu'elle se plaigne de ce que sa victime, Chypre, s'arme.

La partie turque insiste sur le fait que les Chypriotes turcs ont besoin de sécurité. Personne, en aucun cas et nulle part, ne peut nier à un individu ou à un groupe de personnes le droit inaliénable à la sécurité. Ce serait toutefois un manque évident de logique et de justice que de reconnaître le droit à la sécurité pour les Chypriotes turcs et non pour les Chypriotes grecs. Pour être objectif, c'est la communauté chypriote grecque qui ne se sent pas en sécurité par suite de la présence de 35 000 soldats turcs. La Turquie prétend que la présence permanente

M. Moushoutas (Chypre)

de ses troupes d'occupation et le droit de la Turquie d'intervenir sont indispensables. Mais que devient alors la sécurité des Chypriotes grecs? La partie turque répond à cela que la Grèce peut elle aussi stationner des troupes à Chypre.

De tels arrangements ne sauraient satisfaire les Chypriotes. Nous voulons que le sort des Chypriotes reste entre les mains des Chypriotes, et non de la Grèce ou de la Turquie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Grèce, qui a demandé à faire une intervention.

M. NEZERITIS (Grèce) (interprétation de l'anglais) : Je n'avais certainement pas l'intention de prendre la parole pour exercer mon droit de réponse. Je me sens toutefois tenu de le faire, car je dois reconnaître que je suis profondément troublé par ce que je viens d'entendre.

Mon gouvernement espérait très certainement - et continue d'espérer - que les pourparlers qui doivent se tenir à Nicosie ouvriraient la voie à un règlement pacifique de la question de Chypre. Cependant, ce que nous avons entendu ressemblait plus à un rappel du passé - un passé que les Chypriotes grecs eux-mêmes se remémorent avec anxiété et désespoir après ce qu'ils ont souffert - qu'une vision de l'avenir et des perspectives qu'il présente.

J'espère bien sincèrement que cette attitude ne prévaudra pas au cours des prochains pourparlers.

Un dernier mot : le représentant de la Turquie voit d'un mauvais oeil l'appui que le Gouvernement de la Grèce accorde au Gouvernement de la République de Chypre afin de lui garantir le besoin minimum de défense face à la supériorité numérique écrasante, tant en troupes qu'en équipement, des forces turques dans les territoires occupés. Le Gouvernement grec reste absolument fidèle à son engagement d'aider, par tous les moyens à sa disposition, le Gouvernement de la République de Chypre à repousser toute attaque éventuelle et tout empiètement sur le territoire actuellement sous son contrôle.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Turquie, qui a demandé à intervenir.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à répondre très brièvement à certaines allégations qui ont été faites par l'autre partie. J'ai été désolé d'entendre la référence faite au meurtre commis par un soldat chypriote turc; j'ai cité la déclaration faite à cet égard par la Force des

M. Aksin (Turquie)

Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), et je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en dire plus puisque les responsabilités ont été clairement établies. J'estime donc qu'il n'est pas besoin de revenir sur cette question.

Nous avons beaucoup entendu parler d'"occupation", d'"occupation perpétuelle" et de "tutelle". Je crois que les parties qui se plaignent de la présence turque devraient tenir compte du contexte de cette question et voir dans quelles circonstances l'armée turque s'est trouvée là. Il serait bon qu'elles jettent un coup d'oeil sur le passé et essaient de se souvenir - car je me souviens et je pense que d'autres dans cette salle se souviennent aussi - de la situation qui existait avant l'arrivée des troupes turques.

Puisque l'on parle de la sécurité de la partie chypriote grecque, je pense qu'effectivement la sécurité de tous doit être respectée. Mais en toute honnêteté, il faut se demander qui compromettait la sécurité de qui dans le passé. C'est toujours la communauté turque qui était l'opprimée; c'est elle qui était massacrée - pas seulement une fois en passant, mais à plusieurs reprises. Je ne voudrais pas me laisser emporter par l'émotion, mais j'estime que ce sont là des éléments que l'autre partie devrait examiner avant de parler de la sécurité des Chypriotes grecs. La communauté chypriote turque n'a jamais menacé la sécurité des Chypriotes grecs. Cela a toujours été le contraire, et je pense que nous devrions en tenir clairement compte.

Je tiens également à ajouter que le projet d'accord proposé aux deux parties par le Secrétaire général, après consultations avec les deux parties pour rechercher une solution, contenait des éléments destinés à réduire et à éliminer toute présence militaire à Chypre. La partie chypriote turque, je le rappelle une fois encore, a accepté ces propositions. Ce sont les Chypriotes grecs qui les ont repoussées. Je ne pense pas que l'on ait lieu de se plaindre.

En ce qui concerne l'époque éclairée du XXe siècle dans laquelle nous vivons, il est de fait que nous vivons dans une telle époque. Mais les horribles événements qui ont eu lieu à Chypre se sont produits au cours de ce même XXe siècle, alors que nous vivons dans cette époque éclairée. Il ne faudrait pas appliquer deux poids deux mesures aux événements qui ont eu lieu avant 1974 et après 1974. Depuis 1974 la situation sur l'île est paisible et tranquille; c'est avant 1974 que l'île connaissait des troubles. Et c'est précisément cette période que nous ne voulons pas voir revenir; c'est cela que nous devons essayer d'éviter.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de Chypre, qui a demandé à faire une déclaration.

M. MOUSHOUTAS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout simplement dire que ceux qui ont examiné la situation dans le passé, comme l'a dit l'autre partie, ont constaté qu'il y avait une invasion illégale, une action militaire en violation de la Charte et du droit international et ils ont adopté des résolutions demandant le retrait immédiat.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Turquie, qui a demandé à faire une déclaration.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Après avoir terminé ma déclaration dans l'exercice de mon droit de réponse, je ne pensais pas devoir prendre à nouveau la parole, mais nous parler d'invasion illégale est plutôt absurde. L'invasion a eu lieu à un moment où Chypre était en train d'être annexée, où l'on mettait fin à l'indépendance d'un Etat, un Etat indépendant garanti par trois pays, dont la Turquie. La Turquie avait le devoir et était tenue par traité d'intervenir pour s'y opposer. C'est grâce à l'intervention de la Turquie que Chypre a conservé son indépendance parce que Chypre était sur le point d'être annexée. Je crois que tout le monde sait cela.

Je vous en prie, n'utilisons pas le terme "illégal", parce que parler "d'invasion illégale" devrait être illégal dans cette salle, je pense.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Grèce, qui a demandé à faire une déclaration.

M. MEZERITIS (Grèce) (interprétation de l'anglais) : Encore une fois, je n'avais pas l'intention d'exercer mon droit de réponse. Toutefois, étant donné ce que vient de dire le représentant de la Turquie, je me vois obligé de le faire.

Les événements mentionnés par le représentant de la Turquie sont bien connus de tous. Tout le monde sait fort bien qu'une clique illégale de gens qui ont usurpé l'autorité en Grèce ont essayé d'usurper l'autorité à Chypre par un coup d'Etat, ce que tout le monde, y compris la Grèce, a condamné de façon catégorique et sans équivoque. Lier ce fait à ce qu'on appelle par euphémisme "l'arrivée" où la "présence" des forces turques et à l'occupation continue d'une grande partie du territoire de la République de Chypre c'est, le moins qu'on puisse dire, un peu exagéré.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Je voudrais exprimer ma reconnaissance très sincère aux représentants de Chypre, de la Grèce et de la Turquie pour avoir adressé aujourd'hui leurs condoléances à l'occasion du tremblement de terre survenu en Arménie.

Hier, au cours de la séance du Conseil de sécurité, j'ai eu l'occasion de parler de la situation qui existe dans la région qui a été secouée par le tremblement de terre. Aujourd'hui, je me contenterai d'ajouter que, petit à petit, il y a retour à la normale, bien que la situation demeure encore très difficile. C'est d'ailleurs ce qu'indique la situation du point de vue sismique. Le 7 décembre, il y eu plus de 300 secousses, dont 94 ont dépassé 5,5 sur l'échelle de Richter.

Bien que l'activité sismique diminue progressivement, les secousses se poursuivent. Les travaux de secours se poursuivent à plein. A Leninakan seulement, on a pu sortir des ruines plus de 5 000 personnes et ainsi les sauver.

Je voudrais exprimer à nouveau ici à tous les pays, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, notre profonde reconnaissance pour leur soutien matériel et moral.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste.

Avant de lever la séance, à la suite des consultations du Conseil, je voudrais faire la déclaration suivante au nom des membres du Conseil :

"Les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur soutien aux efforts engagés le 24 août 1988 par le Secrétaire général dans le cadre de sa mission de bons offices à Chypre. Ils se sont félicités du fait que les deux parties sont disposées à rechercher un règlement négocié de tous les aspects du problème de Chypre d'ici le 1er juin 1989.

Ils ont invité toutes les parties à coopérer pleinement avec le Secrétaire général afin d'assurer le succès du processus en cours."

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 05.